



La Fondation Brugmann lance un appel à projets visant à améliorer la qualité de traitement et la qualité de vie des patients du CHU Brugmann.

Pour qui ?

Toutes les équipes du CHU Brugmann

Calendrier

- Lancement de l'appel : **8 septembre 2017**
- Échéance pour la soumission de projets : **25 octobre 2017**
- Les dossiers seront examinés par les **jurys en octobre et novembre**.
- Les résultats seront communiqués **le 20 novembre prochain**.

Soutien financier

5.000 €.

Contact

02 477 39 31

foundation@chu-brugmann.be

Inscription

- Le formulaire de candidature est disponible auprès de la Fondation Brugmann (02 477 39 31/email : foundation@chu-brugmann.be)
- Le formulaire complété devra être renvoyé par voie électronique (foundation@chu-brugmann.be) **avant le 25 octobre 2017, minuit**.
- Le jury sera composé de 3 administrateurs de la Fondation Brugmann, ainsi que de 3 représentants du secteur de la santé.
- **La remise de prix aura lieu lors de la Nocturne chez Filigranes le 20 novembre prochain.**

Place Arthur Van Gehuchtenplein 4-B-1020 Brussels

+32 2 477 39 31

foundation@chu-brugmann.be – www.brugmannfoundation.be

IBAN: BE04 3630 9206 1831-BIC:BBRUBEBB

Critères de sélection

- Le budget devra être assez détaillé pour permettre de justifier les montants demandés et leur proportionnalité par rapport au but poursuivi.
- La bourse pourra couvrir toute dépense utile à la réalisation du projet. Les frais de personnel salarié et les frais de fonctionnement seront exclus de cet appel.
- Les projets doivent démarrer dans l'année suivant la réception du subside de la Fondation Brugmann.
- Le jury attachera une importance particulière aux projets innovants.
- Les projets doivent être validés par le chef de service/le responsable hiérarchique du candidat.
- Le projet peut être rédigé en Français, en Néerlandais ou en Anglais.

Seront exclus

- Des aides aux personnes individuelles
- Un projet déjà réalisé.

Obligations des participants

Les montants seront versés par la Fondation Brugmann sur présentation de factures par le lauréat de la bourse.

Le lauréat sera invité à soumettre un rapport d'utilisation du subside dans l'année de réception de don.

Nous demandons que le soutien de la Fondation Brugmann soit mentionné dans toutes les publications appropriées.

Si le subside octroyé par la Fondation Brugmann n'est pas suffisant pour couvrir toutes les dépenses du projet, la Fondation Brugmann s'engagera à récolter des fonds en ligne, en étroite collaboration avec le lauréat.

8 septembre 2017

Place Arthur Van Gehuchtenplein 4-B-1020 Brussels

+32 2 477 39 31

foundation@chu-brugmann.be – www.brugmannfoundation.be

IBAN: BE04 3630 9206 1831-BIC:BBRUBEBB